



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

4

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

Voix pour

Voix contre

À l'unanimité

Abstention

~~Non-participation au vote~~

Annexe : Tableau des effectifs

L'An deux mille vingt-quatre le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre,
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Madame BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, M NICOT,
Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, M DOMPEYRE,
Mme DEBUISSER, Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI,
Mme OGGAD, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DJEYARAMANE,
M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M LUCEAU,
M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme GRIMAUD
Mme TAFAT
M PROST
M DREUX
M PLOUZE-MONVILLE
M DUCHESNE

POUVOIRS :

Mme GRIMAUD à Mme CONTE
Mme TAFAT à Mme SMAANI
M PROST à M MONNIER
M DREUX à M MEUNIER
M PLOUZE-MONVILLE à M NICOT
M DUCHESNE à Mme EMONET-VILLAIN

SECRETAIRE :

Eric ROGER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que, conformément aux articles L. 313-1 et L. 313-4 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20240129-CM_20240129_04-DE
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024

La direction des ressources humaines a opéré en décembre 2023 une réactualisation du tableau des effectifs en regard des recrutements et des postes restés vacants et non remplacés, devant par conséquent être supprimés.

À la suite de ce travail, il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des effectifs avec la création de 3 postes et la suppression de 13 postes, qui ne sont plus pourvus, permettant de s'approcher au plus près des effectifs réellement pourvus.

Il est rappelé que l'avis des représentants du personnel est requis pour les suppressions de poste et que la présente proposition a été approuvée à l'unanimité lors de la séance du comité social territorial du 9 janvier 2024.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à l'ajustement des postes proposés.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 313-1 et L. 313-4,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 *portant statut particulier* du cadre d'emplois des *éducateurs territoriaux* des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial du 9 janvier 2024,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer et de supprimer les postes nécessaires au fonctionnement de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs au regard des avancements de grade de l'année 2024, des recrutements et des postes supprimés,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade/emploi	Catégorie	Créations Au 29 janvier 2024	Temps complet / temps incomplet	Suppressions Au 29 janvier 2024	Total postes budgétés
Filière administrative					
Adjoints adm. Principaux 1 ^e Cl.	C	2	Temps complet		42
Adjoints adm. Principaux 2 ^e Cl.	C		Temps complet	-2	39
Attachés	A		Temps complet	-2	25
Rédacteurs principaux 1 ^e Cl.	B		Temps complet	-1	3
TOTALISATION		2		-5	
Filière sportive					
Educateur territorial des APS	B	1	Temps complet		4
Educateur des APS Pal 1 ^e Cl.	B		Temps complet	-2	3
TOTALISATION		1		-2	
Filière technique					
Adjoints tech principaux 2 ^e Cl	C		Temps complet	-6	42
TOTALISATION			Temps complet	-6	
TOTAL GENERAL		3	Temps complet	-13	0

Article 2 :

D'adapter le tableau des effectifs au regard de ces créations et suppressions.

Article 3 :

De prévoir la dépense au chapitre 012, nature et code fonctionnel correspondants.

Article 4 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

GRADE	CATEGORIE	AU 01/11/2023			MODIFICATION		AU 01/01/2024		
		POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	CREATION	SUPPRESSION	POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
Secteur administratif									
Adjoint administratif territorial	C	34	31	3			34	32	2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	41	41	0		2	39	39	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	40	40	1	2		42	42	0
Attaché	A	27	25	2		2	25	23	2
Attaché principal	A	6	3	3			6	3	3
Attaché hors classe	A	2		2			2	0	2
Rédacteur	B	26	22	4			26	25	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	8	8				8	8	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	4			1	3	2	1
Total secteur administratif		188	174	15	2	5	185	174	11
Secteur animation									
Adjoint territorial d'animation	C	90	86	4			90	81	9
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	9	9				9	9	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1	1				1	1	0
Animateur	B	13	13				13	13	0
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1				1	1	0
Animateur principal de 1ère classe	B	2	2				2	2	0
Total secteur animation		116	112	4	0	0	116	107	9
Enseignement artistique									
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1	1	0			1	1	0
Total secteur enseignement artistique		1	1	0	0	0	1	1	0
Secteur emplois fonctionnels									
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000	A	1	1				1	1	0
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 hab.	A	5	3				5	3	2
Directeur général des services techniques des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1	1				1	1	0
Total secteur emplois fonctionnels		7	5	2	0	0	7	5	2
Secteur médico-social									
Psychologue de classe normale	A	1	0	1			0,6	0,6	0
Psychomotricien	B						0,4	0,4	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	26	24	2			26	21	5
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	13	13				13	12	1
Infirmier en soins généraux	A	3	2	1			3	1	2
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1				1	1	0
Puéricultrice	A	1	1				1	1	0
Puéricultrice de classe supérieure	A		0				0	0	0
Cadre de santé	A	1	1				1	1	0
Total secteur médico-social		46	42	4	0	0	46	38	8
Patrimoine et bibliothèques									
Conservateur en chef (patrimoine)	A	0	0				0	0	0
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	1	1				1	1	0
Bibliothécaire territorial	A	2	2				2	2	0
Bibliothécaire principal	A		0				0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	7	6	1			7	6	1

Conseil Municipal du 29 janvier 2024

Tableau des effectifs

Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	5	5				5	5	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	3	3				3	3	0
Assistant de conservation	B	3	2	1			3	3	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	1	1			2	0	2
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	3	3				3	3	0
Total secteur Patrimoine et bibliothèques		26	23	3	0	0	26	24	2
Secteur police municipale									
Brigadier-chef principal	C	29	24	5			29	24	5
Gardien-brigadier	C	20	17	3			20	15	5
Chef de service de police municipale principal de 1ère Classe	B	2	2	2			2	2	0
Total secteur Police municipale		51	43	8	0	0	51	41	10
Secteur social									
Agent social	C	1	1				1	1	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles	C	27	26	1			27	25	2
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles	C	9	8	1			9	8	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2				2	2	0
Educateur territorial de jeunes enfants	A	5	3	2			5	3	2
Total secteur social		44	40	4	0	0	44	39	5
Secteur sportif									
Opérateur A.P.S. principal	C	2	2				2	2	0
Educateur territorial des A.P.S	B	3	3		1	0	4	4	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	1	1				1	1	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	5	4	1		2	3	3	0
Total secteur sportif		11	10	1	1	2	10	10	0
Secteur technique									
Adjoint technique territorial	C	94	92	2			94	94	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	48	48			6	42	41	1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	15	15				15	14	1
Agent de maîtrise	C	22	21	1			22	22	0
Agent de maîtrise principal	C	24	24				24	24	0
Ingénieur	A	4	4				4	4	0
Ingénieur principal	A	3	3				3	3	0
Ingénieur en chef	A	1	1				1	1	0
Ingénieur Hors classe	A	1	0	1			1	1	0
Technicien	B	4	4				4	4	0
Technicien principal de 2ème classe	B	3	3				3	3	0
Technicien principal de 1ère classe	B	4	4				4	3	1
Total secteur technique		223	219	4	0	6	217	214	3
TOTALISATION		713	665	48	3	13	703	653	50

Document publié sur le [site de la ville](#) le 13/02/2024